

Édito

Deux évènements majeurs, 2 manifestations, 2 occasions différentes qui vont permettre à plus de 500 personnes de se rencontrer et de partager des moments de convivialité.

EN MAI

Les Olympiades sportives de l'ASMA auront lieu du 24 au 26 mai 2019. Cela faisait 14 ans que ces rencontres ne s'étaient pas organisées. Les équipes des AD s'affronteront sportivement à Vichy dans les disciplines suivantes : échecs, badminton, football, pétanque, tennis de tables, volley-ball seront à l'honneur.

EN JUIN

L'Assemblée Générale de Najac dans l'Aveyron ou vous serez présentés les bilans de 4 années de la mandature 2015 - 2019. Le premier mandat à ajuster sa durée à celle des quatre ans séparant deux élections professionnelles. Mandat qui est également celui de l'expérimentation d'une présidence tournante à mi-mandat qui a vu se succéder la présidence de la FSU à celle de l'Alliance du Trèfle en juin 2017.

Parce que nous le savons tous et toutes les activités sportives jouent un rôle essentiel dans l'épanouissement de l'individu et que la vie associative constitue un lien social qui permet à ses membres de communiquer entre eux, de découvrir ensemble de créer, de se confronter, de se connaître en dehors des rapports hiérarchiques et de travail pour tisser des liens et favoriser le vivre ensemble, ces rendez vous, ces rencontres sont à ne manquer sous aucun prétexte.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE NAJAC DEMANDEZ LE PROGRAMME,

Les inscriptions sont maintenant closes.

Quelques renseignements utiles pour que vous soyez tout à fait informé pour cette rencontre importante, l'occasion d'échanger sur bien des sujets, sur nos, sur vos pratiques, l'occasion de formation, l'occasion de retrouvailles, l'occasion d'une première occasion pour celles et ceux qui débutent dans leurs nouvelles fonctions

Afin de faciliter nos échanges, nous avons fait le choix de vous informer au fil du temps des actualités sur le déroulement de cette AG par les moyens de communications suivants

- le blog, que vous trouverez en cliquant sur l'image ci-dessous. Une rubrique AG de l'ASMA créée pour nos échanges sera accessible. Vous pourrez ainsi télécharger tous les documents qui vous seront utiles pour être prêts pour cette rencontre



- l'ASMAgazine spéciale AG qui sera envoyé par voie postale sur les sites, mais que vous recevrez également à l'accueil le lundi 3 juin

- par courriel, comme nous avons l'habitude de le faire également.



Thématique de l'Assemblée générale : le tourisme durable

C'est la thématique choisie pour l'Assemblée générale.

Le concept de tourisme durable regroupe plusieurs pratiques touristiques respectueuses de l'environnement et des communautés locales.

C'est probablement aussi avant tout un code de conduite qui traduit une évolution sensible de nos manières d'envisager les voyages.

Nous tenterons de voir comment l'ASMA, bien qu'étant sensibilisée depuis longtemps à cette question, pourrait s'inscrire plus encore dans cette évolution en essayant d'y adapter plus fortement nos pratiques et nos choix d'activités.

Une table ronde, des ateliers et des débats devraient, on le souhaite, c'est sûr, nous éclairer sur le sujet.

Les intervenants



Geneviève CLASTRES, journaliste auteure et guide conférencière dans le domaine touristique, interviendra pour présenter le tourisme durable. Sa prestation portera sur les origines de cette forme de tourisme après un exposé sur la (ou les) définition de ce concept. Elle traitera également des valeurs dégagées tant pour les prestataires et organismes touristiques que pour les usagers.



Georges GLANDIERES, Président de l'UNAT Occitanie et vice-président de l'UNAT Nationale accompagné de L. ORLAY, délégué régional, feront une intervention avec comme introduction une présentation des ces 2 organismes suivie d'un exposé portant sur le lien entre territoire et tourisme sous l'angle de la durabilité en s'appuyant sur la région Occitanie. un focus sera fait sur des actions mises en place par l'UNAT Occitanie.



Pierre-Jean BARTHEYRE, co-président de la fédération nationale Accueil Paysan et qui habite Najac. Il présentera le lien entre tourisme et territoire au travers de l'exemple d'Accueil Paysan.

LE PLANNING

Assemblée Générale - Najac - Planning

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 - 9h00		Petit-déjeuner	Petit-déjeuner	Petit-déjeuner	Petit-déjeuner
8h00- 9h 00				8 h 00 - 9h 00 CA N°2 :Nlle Configuration : nouveau bureau + RC, dates CA....	
9h00 - 10h30	AG + AD - restitution commission des mandats - discours d'ouverture - présentation des PT et RC - désignation de la commission des vœux - bilan moral	AG + AD - restitution commission des mandats - discours d'ouverture - désignation de la commission des vœux - bilan moral	9h00 - 9h30 AG : Intervention Claire Latil	AG + AD - présentation du nouveau bureau + RC et de représentants des AD - vœux de l'AG - restitution de la conférence des Présidents et vœux - intervention de l'administration et échange avec la salle	Départ
10h30 - 11h00	Pause	Pause	Pause	Pause	
11h00 - 12h00	AG + AD - bilan financier - Rapport moral des représentants des AD	AG + AD - bilan financier - Rapport moral des représentants des AD	CA n°1 : Validation de la durée de la présidence	- discours de clôture des 2 Présidents de l'ASMA	
12h30 - 14h00	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	
14h00 - 16h00	14h00 - 16h00 : Arrivée des délégations des OS (AG) 14h00 - 18h00 : arrivée des représentants des AD	AG + AD Thème : le tourisme durable (journaliste) intervenants : échanges avec la salle	AG + AD : Ateliers : Tourisme Durable	AD : Formation des AD et échange de pratique Président + trésorier	
16h00 - 16h30	16h00 - 17h30 : réunion par OS 17h30 - 17h45 : commission des mandats	Pause	Pause	Pause	
16h30 - 18h00	18h00 - 19h00 : intersyndicale 19h00 - 19h30 : pot d'accueil et discours du Président de l'AD de l'Aveyron -Accueil de la Présidente	AG + AD Thème : le tourisme durable (suite) UNAT intervenant sur le Tourisme durable et échanges avec la salle	AG +AD : Ateliers : Tourisme Durable Rencontre avec les ultra-marins	Formation des AD et échange de pratique (suite) ID, Plia, Cépède, nos sites, conventions, assurance...	
19h30 - 21h00	Dîner	Dîner	Dîner Festif	Dîner	
Soirée		- Intersyndicale - restitution (vidéo) des coupes sportives - présentation des skippers	Bal Folk		

Présence du dessinateur FIX sur deux jours de CA le mardi et mercredi.

Demander un numéro de SIRET

Depuis quelques temps, nous avons des demandes émanant des Asma départementales concernant l'obtention du siret . Ce petit guide peut vous aider.

1/ Qu'est ce que le SIRET et SIREN ?

Les numéros SIREN et SIRET permettent d'identifier l'association auprès de l'Insee, afin que son activité puisse être comptabilisée dans les diverses productions statistiques nationales, notamment dans celles relatives à l'activité économique.

Le SIREN, composé de 9 chiffres, identifie l'association elle-même, tandis que le SIRET, composé de 14 chiffres, sert à identifier chacun de ses établissements.

Le code APE (activité principale exercée) est attribué en même temps que le numéro SIREN. Il se compose de 4 chiffres et d'une lettre.

2/ Dans quel cas devez-vous (pouvez-vous) demander un numéro SIRET ?

Une association peut se voir attribuer un SIRET lorsqu'elle se situe dans certaines situations :

- elle emploie du personnel salarié,
- elle exerce des activités qui entraînent paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés,
- elle reçoit des subventions ou des paiements en provenance de l'État ou des collectivités territoriales.

Association employeur

Si l'association est employeur, elle doit demander son inscription au centre de formalités des entreprises (CFE) de l'URSSAF à laquelle sont versées les cotisations. Elle est généralement effectuée lors de la première embauche, dans le cadre de la déclaration d'embauche à l'URSSAF.

Le CFE transmettra la demande à l'INSEE qui procèdera à l'inscription au répertoire et à l'attribution du numéro d'identification.

Association percevant des subventions

Si l'association reçoit des subventions ou des paiements en provenance de l'État ou des collectivités territoriales, l'inscription doit être demandée directement par courrier à l'INSEE en joignant une copie du récépissé de la dernière déclaration délivré par la préfecture (ou à défaut une copie du dernier extrait paru au Journal officiel).

La demande est faite par :

- par courrier :

Insee - Centre statistique de Metz

CSSL - Pôle Sirene Associations

32, avenue Malraux

57046 METZ CEDEX 01

ou

- par email à : sirene-associations@insee.fr

La demande doit être formulée par le Président, en voici le modèle de courrier à adresser ci-après.

Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez joindre le comptable de l'ASMA :

Monsieur Joseph Bile Ela

joseph.bileela@agriculture.gouv.fr

01 49 55 58 50

(Nom et adresse de l'association)

Insee - Centre statistique de Metz
CSSL - Pôle Sirene Associations
32, avenue Malraux
57046 METZ CEDEX 01

Objet : Demande de SIRET (recommandée AR de préférence)

(Commune du siège social de l'association), le ... (date)

Monsieur le directeur,

Notre association, qui a été déclarée à la préfecture de ... (département de déclaration) le ... (date de la déclaration), a vocation à recevoir des subventions publiques.

Je vous prie de lui attribuer en conséquence les numéros Siren et Siret utiles.

Notre association a pour activité principale
.....

Vous trouverez, ci-joint, les copies de ses statuts et de la publication de sa déclaration au Journal officiel (ou déclaration à la préfecture).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

(Prénom, nom et signature),

Le/la Président·e

Agenda

15 mai : bureau de l'ASMA

16 mai : CT AS

22-23 mai : Assemblée générale de l'UNAT

24-25-26 mai : coupes sportives «Olympiades à Vichy».

28 mai : rencontre ASMA 51

3 au 7 juin à Najac : Assemblée Générale de l'ASMA



COLOS ET SÉJOURS JEUNESSE !

Il est encore possible de
s'inscrire : faites passer l'info !